

Excusé : A. Rahis

Secrétaire de séance : Roger Dolin

**1/ Charte entre la commune et l'Association des Jardins Ravineaux :** Cette charte définit l'engagement commun de chacune des parties pour remplir les objectifs de valorisation des jardins Ravineaux. Les objectifs principaux étant de créer du lien social et de développer, sur les parcelles mises à disposition des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, en participant à l'initiation à ces techniques respectueuses des sols. (Unanimité)

**2/Création de poste pour avancement de grade :** L'agent chargé de la préparation des repas à la cantine remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et de supprimer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. (Unanimité)

**3/Ajustement de l'organigramme de la commune :** Au vu des conditions nouvelles créées par la réduction de la Dotation de l'Etat de l'ordre de 24% et de la mutation de la Secrétaire Générale, une modification de l'organigramme de la commune a été élaborée avec le Centre de Gestion. Les responsabilités de direction des services sont réparties entre la rédacteur principale de 2<sup>ème</sup> classe dont le temps de travail passe de 90% à 100% et qui aura en charge la responsabilité administrative et le technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe qui aura la responsabilité de management du personnel. Pour faire face aux tâches de secrétariat, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif, les après-midis de 14h00 à 18h00, quatre jours par semaine. Les postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à 90% et d'attaché sont supprimés. (15 pour, 3 abstentions)

**4/Audit restaurant scolaire :** Afin de compléter la formation des personnels déjà mise en place, aider le personnel dans l'exercice de ses missions ( optimisation de l'utilisation du matériel, diminution de la fatigue par l'acquisition de gestes professionnels efficaces, analyse de l'équipement par rapport au nombre de repas, service en salles, animation du temps post-repas, établissement d'un référentiel et accompagnement de sa mise en place. Deux propositions ont été reçues. TR 6 (Luynes) 3 jours de travail – 2340,00€ TTC – BE3C (Nivolas-Vermelle) 4 jours de travail – 2700€ TTC. Le choix de la société nivolaisienne est motivée par le coût à la journée moins élevé. La proximité et la journée supplémentaire favorisera une plus grande écoute des besoins des personnels. Proposition de retenir l'offre de BE3C. (15 pour, 3 contre)

**5/Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent en mission temporaire :** Proposition d'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°4 de mise à disposition d'un agent de remplacement du 07/09/2015 au 30/09/2015 (Unanimité)

**6/Convention à signer avec M. le Préfet concernant l'enregistrement de la demande de logement social :** Le prestataire de service informatique AFI arrête le développement du logiciel Etoil.org, permettant d'enregistrer les demandes de logements sociaux. L'ensemble des collectivités, rassemblées au plan départemental ont décidé de ne pas poursuivre le développement de ce type de logiciel et d'utiliser celui développé par le ministère du logement (SNE). Cette adhésion nécessite pour chaque commune qui se déclare « service enregistreur » de passer une convention avec la préfecture pour en définir les modalités. (Unanimité)

### **7/Convention avec la CAF concernant la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement :**

Le versement des prestations de services seront soumises à la signature d'une convention avec la CAF de l'Isère. L'organisateur s'engage à respecter les éléments suivants :

Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale. Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources. Une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux. La production d'un projet éducatif obligatoire. La mise en place d'activités diversifiées excluant les cours et les apprentissages particuliers. Proposition de signer cette convention avec la CAF de l'Isère en optant pour le décompte des présences à la journée (forfait de huit heures). (Unanimité)

**8/Acquisition d'une désherbeuse à eau chaude :** Une somme avait été inscrite au Budget Primitif 2015, en vue de l'acquisition d'une désherbeuse thermique de marque Oeliatec modèle Houat 500, pour un montant HT de 22 500,00€, soit 27 000,00€TTC, sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette subvention vient d'être notifiée, pour un montant de 18 000,00€ (80% du montant HT). Proposition de décider de l'achat de cet équipement. (Unanimité)

**9/Point sur un projet de parcours de santé :** Ce type d'équipement n'est pas subventionnable au titre du CDDRA. Il est décidé de continuer la réflexion à plus long terme.

**10/Jury du fleurissement :** Il a délibéré le 28 juillet. Le responsable de la commission propose de faire appel à des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal et de classer hors-concours ceux qui ont été classés premier l'année précédente.

**11/Ralentisseur de la rue du Bas Vermelle :** Compte-tenu de l'étroitesse de la rue, l'effet de chicane n'est pas assez marqué, un coussin berlinois sera posé en complément du dispositif.

### **Commission d'urbanisme du 15 juillet**

#### **Autorisation de travaux et déclarations préalables :**

EURL Symp'Hotel : parcelle AC 318, zone Ui et N au PLU, blanc et rouge au PPR pour travaux de mise en conformité incendie.

Singer BTP : parcelle AD 161 zone Ub et N au PLU, Blanc, bleu Bc et Rouge Rc au PPR, pour construction d'un abri piscine, plage en bois et modification de façade, 2332, Route Nationale.

Belcastro F. : Parcelle AB 140, en zone Ub et N au PLU, Bleu Bg1 et Rouge RG au PPR, pour installation de 12 panneaux photovoltaïques en toiture, 413, Ae de Ruffieu.

Certificats d'urbanisme :

Cabinet d'Urbanisme Reynard : parcelles AH 251, 281, 295 et 250 en zone Ua au PLU, CU Informatif sur parcelles 159, allée de la Soie.

Me Anne Muffat : parcelles A 3, 4, 140 et 142 en zone N et A au PLU, blanc, bleu Bg1 et rouge RI' au PPR, CU informatif sur terrain au château de Vermelle.

Me Anne Muffat : parcelles A 10, 123 et 129, en zone Np au PLU, bleu Bgs et Rouge RG-RT-RC au PPR, CU informatif sur terrain au château de Vermelle.

Me Anne Muffat : parcelles A 29, 134 et 136, en zone Np et N au PLU, bleu Bg2 et Rouge RG au PPR, CU informatif sur terrain situé Les Bottes.

Me Anne Muffat : parcelles A 36, 37, en zone N au PLU, Rouge RG au PPR, CU informatif sur terrain situé Les Bottes.

Me Anne Muffat : parcelle A 62, en zone A au PLU, Cu Informatif pour terrain situé au Carcat.

Me Anne Muffat : parcelle A 61, en zone A au PLU, blanc et Bleu Bg1 au PPR, CU Informatif pour terrain situé aux Chaumes.

Me Marie-Christine Laydernier : parcelle AD 61, en zone Ua au PLU, CU Informatif pour terrain situé au Bas-Vermelle.

### **Commission d'urbanisme du 17 Août :**

#### **Déclarations préalables :**

Vallon O : Parcelle AE 450, en zone Ua au PLU, pose d'une enseigne en façade, sous réserve de l'accord de la copropriété.

Ragoucy Ch : parcelle C 271, en zone Nc au PLU, bleu Bgs au PPR, pour pose de 12 panneaux photovoltaïques en toiture, 358, rue de la Liberté.

Burnol S : parcelle AE 722, en zone Ua au PLU, pour ouverture d'une fenêtre, 128, Rte de Sérézin

#### **Certificats d'urbanisme :**

Me Caroline Bedel-Bonjean : Parcelle AD 382, 441, en zone Ub au PLU, blanc, bleu Bc et Rouge RC au PPR, CU informatif pour terrain situé Allée du Bois des Mûriers.

Me Stéphane Bensali : Parcelle A 126, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, CU informatif pour terrain situé Chemin de Pillot.

Me Costes Laydernier : Parcelles AB 846, 847, en zone Uc et A au PLU, CU informatif pour terrain situé chemin du Tillaret.

Me Chaize-Logerot : Parcelle AH 248, en zone Ua et N au PLU, bleu Bc et Rouge RC, RG, RV au PPR, CU informatif pour terrain situé 154 allée de la Soie.

Me Chaize-Logerot : Parcelle AH 252, en zone N au PLU, Rouge RC, RG, RV au PPR, CU Informatif pour terrain situé aux Curtets.

Me Chaize-Logerot : parcelle AH 250, en zone Ua au PLU, CU Informatif pour terrain situé aux Curtets.

#### **Permis de Construire :**

Debiez P. : Parcelles 627, 846 et 847, en zone Uc au PLU, pour extension de la maison, création d'un garage et d'un abri de voiture, 55 chemin du Tillaret.

AD INVEST : Parcelle AB 53p, en zone AUb (OA3) au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour construction de 11 logements sur terrain situé aux Vignasses (rue des Plattières)

SCI Nivelite : parcelles AC 25p, 26p, 27p, 28p, 29p, 30p, en zone AUi au PLU, pour construction d'un bâtiment à destination d'ateliers et de bureaux d'une surface de 1067m<sup>2</sup>, dans la zone d'activités du Vernay.

SCI Orion : parcelles AB 223 et 648, en zone Ui au PLU, blanc et Rouge RC au PPR, pour construction d'un bâtiment industriel de 1200m<sup>2</sup>, 150, rue du Vernay.

